



COMITE SPORTIF QUILLES DE HUIT

8, rue des Coquelicots 12850 ONET LE CHATEAU

Onet, le 3 juin 2024

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE LITIGES DU 3 JUIN 2024

ORDRE DU JOUR : *Examen Manches 1 à 5 Jeunes et féminines*

Examen Manche 3, 4 et 5 Seniors

1- EXAMEN DES MANCHES

Remplacements :

Pour rappel le règlement 2024 prévoit, pour les équipes d'excellence à 1^{ère} série, qu'en cas de dépassement de la moyenne de l'équipe supérieure le jour de la compétition, la sanction prévue est une manche de suspension avec sursis au capitaine de l'équipe ayant dépassé la moyenne + 50 € d'amende + retrait de 50 quilles si la moyenne de l'équipe le jour de la compétition est supérieur à la moyenne d'engagement de l'équipe supérieure dans le club.

En cas de récidive, une manche de suspension au capitaine + application de la manche de sursis + 50 € d'amende + retrait de 80 quilles à l'équipe ayant dépassée la moyenne quelle que soit la moyenne le jour de la compétition.

Pour les 2^{ème} série et les 3^{ème} série seniors hommes ainsi que pour les différentes catégories de jeunes et de féminines, la sanction est le retrait des quilles du joueur ayant induit un dépassement de la moyenne.

La commission a analysé les remplacements ainsi que les cartons et les feuilles de manche, le tableau joint présente les anomalies constatées lors des manches et les sanctions associées.

2- EXAMEN DES DEMANDES DE CLUBS

Demande du club de Saint-Geniez :

Suite au reclassement de l'équipe Sabanoglu en 2^{ème} série, le club demande à ce que soit attribué au joueur Gérard Banide le score aveugle pour la manche 1, les délégués lors de la première manche ayant demandé à l'arbitre de ne pas comptabiliser les quilles du joueur car sa participation faisait dépasser la moyenne de l'équipe à ne pas dépasser.

Rappel : les délégués ne doivent en aucun cas empêcher un joueur de jouer sauf si son état représente un danger pour les autres participants.

⇒ La commission accepte d'attribuer le score aveugle à Gérard Banide pour les 3 parties de la première manche soit 24 quilles x 3 parties = 72 quilles à ajouter au score de l'équipe.

Demande du club de Bozouls :

Suite à la blessure d'Alexis Farrenq en équipe 1, le club de Bozouls demande une dérogation afin de pouvoir palier à son absence lors des prochaines manches en le remplaçant par Jérôme Bessière qui a une moyenne de 44,8.

⇒ Au vu du règlement en vigueur, la commission refuse la demande de dérogation du club de Bozouls car celle-ci induirait un dépassement de la moyenne de l'équipe 1 par l'équipe 2 du club et la hiérarchie du club ne serait pas respectée.



COMITE SPORTIF QUILLES DE HUIT

8, rue des Coquelicots 12850 ONET LE CHATEAU

Onet, le 3 juin 2024

La Commission de Contrôle et de Litiges en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, a examiné les remplacements, les cartons, les feuilles de manches ainsi que les diverses demandes des clubs et établi ce procès-verbal en accord avec les règlements en vigueur.

Rappel : Suite au procès-verbal émis par la commission, le club ou le joueur sanctionné a 20 jours à réception dudit procès-verbal par le club pour faire un recours gracieux des différentes sanctions prononcées, par écrit et adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au siège ou par mail. Un apport d'élément nouveau est indispensable pour accréditer l'appel. Tout appel fait hors délai sera automatiquement rejeté.

La Commission de Contrôle

Saison 2024 - Manche 1 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs

Compte rendu de la CCI du 03/06/2024

membres sur 7 présents

Représentant du comité sportif : Sophie RODOLPHE

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
21 avril 2024	PALANGES COMTAL à Agen	ALEXANDRE Fém CINQUIEME SERIE	DELLUS Aurélie	114839	A.O. BOZOULS	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Pas de sanction mais information au club pour les manches suivantes
21 avril 2024	LEVEZOU à Arviou	GAMEL Fém PROMOTION B	BERTRAND Marie-Emilie	3476	S.Q. PONT DE SALARS	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
21 avril 2024	LEVEZOU à Arviou	BERTRAND Fém DEUXIEME SERIE	BUSCAYLET Angéline	114264	S.Q. PONT DE SALARS	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Pas de sanction mais information au club pour les manches suivantes
21 avril 2024	LIGUE à Senergues	BOU Fém EXCELLENCE	BERTRAND Muriel	3929	S.Q. COLOMBIES	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
21 avril 2024	PALANGES COMTAL à Agen	SABANOGLU DEUXIEME SERIE	BANIDE Gérard	8497	S.Q. ST GENIEZ	Intégration du score aveugle suite à une non prise en compte des résultats du jour lors de la manche 1 et au reclassement en 2ème série	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Intégration du score aveugle. Score aveugle du joueur 24 x 3 = 72 quilles. Score Equipe = 431

Saison 2024 - Manche 2 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs

Compte rendu de la CCI du 03/06/2024

7 membres sur 7 présents

Représentant du comité sportif : Sophie RODOLPHE et Guy ALDEBERT

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
28 avril 2024	LIGUE à Moyrazes	BOU Fém EXCELLENCE	BERTRAND Muriel	3929	S.Q. COLOMBIES	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
28 avril 2024	LIGUE à Moyrazes	VIDAL Fém EXCELLENCE	GAYRAUD Marie	7718	S.Q. TREMOUILLES	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
28 avril 2024	AOV à Florentin	FABREGUES Fém ESSOR	PEYRAT Sophie	9769	E.S. HUPARLAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
28 avril 2024	CEOR LAGAST à Naucelle	GENIEYS Fém ESPOIR	MICHEL Laura	12456	S.Q. RULLAC SAINT CIRQ	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
28 avril 2024	VALLON DOURDOU Saint-Cyprien	CATUSSE Fém CINQUIEME SERIE	LACOMBE Lucie	114616	S.Q. SENERGUES	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Pas de sanction mais information au club pour les manches suivantes
3 mai 2024	AOV à Florentin					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS

Saison 2024 - Manche 3 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs

Compte rendu de la CCI du 03/06/2024

7 membres sur 7 présents

Représentant du comité sportif : Sophie RODOLPHE et Guy ALDEBERT

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
5 mai 2024	PALANGES COMTAL à Bozouls	SEPTFONDS-SYCH Fém PROMOTION B	CAPUS Françoise	6902	S.Q. LASSOUTS	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
5 mai 2024	CEOR LAGAST à Cassagnes-Comps	REMETTER Fém QUATRIEME SERIE	CALLY Frédérique	114865	S.Q. OLEMPES	Carton incomplet : pas de numéro de licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
5 mai 2024	VALLON DOURDOU à Golinhac	MEJANE Fém CINQUIEME SERIE	DELSOL Elina	114854	S.Q. ESPEYRAC	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Pas de sanction mais information au club pour les manches suivantes
5 mai 2024	VALLON DOURDOU à Golinhac	CATUSSE Fém CINQUIEME SERIE	LACOMBE Lucie	114616	S.Q. SENERGUES	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Pas de sanction mais information au club pour les manches suivantes
5 mai 2024	PALANGES COMTAL à Bozouls	HESPINOSA Fém CINQUIEME SERIE	ESPINOSA Valérie	114129	S.Q. LASSOUTS	Forfait non signalé d'une équipe féminine pour une manche	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 € + 1 manche de suspension avec sursis au capitaine
5 mai 2024	VALLON DOURDOU à Golinhac	FOULQUIER Fém QUATRIEME SERIE	DELEBARRE Agathe	114545	S.Q. MARCILLAC	Equipe féminine n'ayant pas respectée la moyenne à ne pas dépasser	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : score du joueur remplaçant ayant induit le dépassement 50. Score de l'équipe 109 - 50 = 59	Retrait des quilles

5 mai 2024	ELITE à Luc	BES PROMOTION A	VIGUIER Romain	6465	STE GENEVIEVE	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
5 mai 2024	LIGUE à Saint-Christophe	BOUSQUET ESSOR C	ALBINET Jean-Marie	970	S.Q. LIMAYRAC	Non présentation de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
5 mai 2024	AOV à Le Nayrac	MARCILLAC PREMIERE SERIE	MARCILLAC Philippe	2317	S.Q. STE GENEVIEVE	Equipe senior d'Excellence à première série n'ayant pas respecté la moyenne à ne pas dépasser	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Une manche de suspension avec sursis au capitaine de l'équipe ayant dépassé la moyenne + 50 € d'amende + retrait de 50 quilles si la moyenne de l'équipe le jour de la compétition est supérieur à la moyenne d'engagement de l'équipe supérieure dans le club. En cas de récidive, une manche de suspension au capitaine + application de la manche de sursis + 50 € d'amende + retrait de 80 quilles à l'équipe quelle que soit la moyenne le jour de la compétition.	Une manche de suspension avec sursis au capitaine de l'équipe ayant dépassé la moyenne + 50 € d'amende
5 mai 2024	CEOR LAGAST à Cassagnes-Comps	SCHAAB DEUXIEME SERIE	VAYSSE Thierry	115077	CASSAGNES SALMIECH COMPS	Joueur ayant joué sous une fausse licence ou sans licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : retrait des Quilles du joueur 108 quilles. Score de l'équipe manche 3 = 477 -108 = 369	45 € + retrait des quilles du joueur 108 quilles + suspension ferme de 2 manches M6 et M7 + avertissement au capitaine de l'équipe ayant utilisé ce joueur
5 mai 2024	CEOR LAGAST à Cassagnes-Comps	CROS DEUXIEME SERIE	RODOLPHE Jean	1028	S.Q. OLEMPIS	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €

5 mai 2024	CEOR LAGAST à Cassagnes-Comps	CAYRON TROISIEME SERIE	BARTHES Samuel	11057	S.Q. CASSAGNES-SALMIECH-COMPS	Remplacement induisant un dépassement de la moyenne d'équipe à ne pas dépasser (Senior 2ème et 3ème série)	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : score du joueur remplaçant ayant induit le dépassement 129. Score de l'équipe 493 - 129 = 364	Retrait des quilles
5 mai 2024	LEVEZOU à Lestrade					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
5 mai 2024	PALANGES COMTAL à Bozouls	RUDELLE DEUXIEME SERIE	RUDELLE Maurice	318	S.Q. ONET LE CHATEAU	Equipe sénior n'ayant pas assurée son arbitrage	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 €
5 mai 2024	SEGALA à Rignac	CHINCHOLLE PREMIERE SERIE	MARRE Alexandre	308	S.Q. COLOMBIES	Non présentation de l'étiquette de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
5 mai 2024	SEGALA à Rignac	ROQUES TROISIEME SERIE	ROQUES Gaëtan	7708	S.Q. MOYRAZES	Non présentation de l'étiquette de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
5 mai 2024	SEGALA à Rignac	HURTES DEUXIEME SERIE	GINESTET Hubert	1970	S.Q. MOYRAZES	Non présentation du support (cartonette) de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
5 mai 2024	SEGALA à Rignac	BONNAFIS JU HONNEUR	PELISSOU Valentin	12805	S.Q. MOYRAZES	Non présentation du support (cartonette) de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
5 mai 2024	SEGALA à Rignac	COUDERC FA15 PROMOTION	COUDERC Margaux	112507	S.Q. RODEZ	Non présentation du support (cartonette) de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
5 mai 2024	VALLON DOURDOU à Golinhac	ROUQUETTE Fém PROMOTION B	MALRIEU Clara	3806	S.Q. ST CHRISTOPHE	Non présentation du support (cartonette) de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €

Saison 2022 - Manche 4 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs

Compte rendu de la CCI du 03/06/2024

7 membres sur 7 présents

Représentant du comité sportif : Sophie RODOLPHE et Guy ALDEBERT

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
29 mai 2024	Rattrapage Jeunes	MAVIEL CA HONNEUR	MAVIEL Louis	112660	S.Q. SOUYRI	Non présentation du support (cartonette) de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
29 mai 2024	Rattrapage Jeunes	MAVIEL CA HONNEUR	POIRIER Estéban	112658	S.Q. SOUYRI	Non présentation du support (cartonette) de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
26 mai 2024	ELITE à Balsac	CAYZAC PROMOTION A	CAYZAC Raymond	2640	S.Q. ONET LE CHATEAU	Equipe senior d'Excellence à première série n'ayant pas respecté la moyenne à ne pas dépasser	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Une manche de suspension avec sursis au capitaine de l'équipe ayant dépassé la moyenne + 50€ d'amende + retrait de 50 quilles si la moyenne de l'équipe le jour de la compétition est supérieur à la moyenne d'engagement de l'équipe supérieure dans le club. En cas de récidive, une manche de suspension au capitaine + application de la manche de sursis + 50€ d'amende + retrait de 80 quilles à l'équipe quelle que soit la moyenne le jour de la compétition.	Une manche de suspension avec sursis au capitaine de l'équipe ayant dépassé la moyenne + 50 € d'amende
26 mai 2024	LIGUE à Magrin					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
26 mai 2024	AOV St Amans	NAYROLLES TROISIEME SERIE	ROUSSET Maxime	113467	S.Q. CASSUEJOULS	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Pas de sanction mais information au club pour les manches suivantes

26 mai 2024	CEOR LAGAST à Réquista					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
26 mai 2024	LEVEZOU à Millau (Inières)	GAUBERT DEUXIEME SERIE	VALETTE Vincent	7588	S.Q. CURAN BOULOC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
26 mai 2024	LEVEZOU à Millau (Inières)	GAUBERT DEUXIEME SERIE	GAUBERT Romain	5617	S.Q. CURAN BOULOC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
26 mai 2024	PALANGES COMTAL à Gabriac	ANDRE PREMIERE SERIE	ANDRE Corentin	112910	S.Q. PIERREFICHE-ST MARTIN	Equipe senior d'Excellence à première série n'ayant pas respecté la moyenne à ne pas dépasser	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Une manche de suspension avec sursis au capitaine de l'équipe ayant dépassé la moyenne + 50€ d'amende + retrait de 50 quilles si la moyenne de l'équipe le jour de la compétition est supérieur à la moyenne d'engagement de l'équipe supérieure dans le club. En cas de récidive, une manche de suspension au capitaine + application de la manche de sursis + 50€ d'amende + retrait de 80 quilles à l'équipe quelle que soit la moyenne le jour de la compétition.	Une manche de suspension avec sursis au capitaine de l'équipe ayant dépassé la moyenne + 50 € d'amende
26 mai 2024	PALANGES COMTAL à Gabriac					Score des jeunes et des féminines non saisie	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
26 mai 2024	SEGALA à Colombies					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS

26 mai 2024	VALLON DOURDOU à Entraygues					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
26 mai 2024	CEOR LAGAST à Réquista	GAUD FA15 HONNEUR	GAUD Lilou	113107	S.Q. MAGRIN	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club (équipe jeune)
26 mai 2024	CEOR LAGAST à Réquista	GAUD FA15 HONNEUR	POUGET Océane	113302	S.Q. MAGRIN	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club (équipe jeune)
26 mai 2024	LEVEZOU à Millau (Inières)	GERAUD Fém DEUXIEME SERIE	COUVIGNOU Marie	111159	S.Q. LE MONASTERE	Equipe féminine n'ayant pas respectée la moyenne à ne pas dépasser	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : score du joueur remplaçant ayant induit le dépassement 72. Score de l'équipe 128 - 72 = 56	Retrait des quilles
26 mai 2024	PALANGES COMTAL à Gabriac	VAYSSIE Fém TROISIEME SERIE	GREGOIRE Cécile	114241	S.Q. PALMAS	Carton incomplet : pas de numéro de licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
26 mai 2024	AOV St Amans	BROUZES Fém CINQUIEME SERIE	SALELLES Emilie	114101	E.S. HUPARLAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €

Saison 2024 - Manche 5 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs

Compte rendu de la CCI du 03/06/2024

7 membres sur 7 présents

Représentant du comité sportif : Sophie RODOLPHE et Guy ALDEBERT

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
02-juin-24	ELITE à Laguiole					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02-juin-24	LIGUE à Séverac					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02-juin-24	AOV à Sainte-Geneviève					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02-juin-24	CEOR LAGAST à Magrin	BABEAU DEUXIEME SERIE	BABEAU Landry	5892	S.Q. RULLAC SAINT CIRQ	Forfait d'une équipe en district signalé pour une manche, arbitrage assuré	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €
02-juin-24	LEVEZOU à Flavin					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS

02-juin-24	PALANGES COMTAL à Gages					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02-juin-24	SEGALA à Baraqueville	VIARGUES JU HONNEUR	VIARGUES Paul	112153	S.Q. RIGNAC FIRMI	Non présentation de licence, nécessité de présenter carte d'identité	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Avertissement au club
02-juin-24	VALLON DOURDOU à Lunel	BOUSQUET DEUXIEME SERIE	CLOUX Jean- Philippe	111762	S.Q. ST CHRISTOPHE	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02-juin-24	VALLON DOURDOU à Lunel	CAVALIE TROISIEME SERIE	SERVIERES Nicolas	3710	S.Q. ST CYPRIEN	Remplacement induisant un dépassement de la moyenne d'équipe à ne pas dépasser (Senior 2ème et 3ème série)	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Score du joueur remplaçant ayant induit le dépassement 93 quilles. Score de l'équipe 473 - 93 = 380 quilles	Retrait des quilles
02-juin-24	PALANGES COMTAL à Gages	AUGADE Fém PROMOTION B	ROUILLAC Coline	114720	S.Q. PIERREFICHE-ST MARTIN	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Nouvelle licenciée	avertissement club
02-juin-24	CEOR LAGAST à Magrin	GENIEYS Fém ESPOIR	CLUZEL Anaïs	12457	S.Q. RULLAC SAINT CIRQ	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €

02-juin-24	VALLON DOURDOU à Lunel	VERNHES Fém ESPOIR	DESMAZES Aurélie	114379	S.Q. CAMPUAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02-juin-24	PALANGES COMTAL à Gages	ALEXANDRE Fém CINQUIEME SERIE	DELLUS Aurélie	114839	A.O. BOZOULS	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Nouvelle licenciée	Avertissement au club
02-juin-24	SEGALA à Baraqueville	OLIVIER Fém CINQUIEME SERIE	LODETTI Anita	114737	S.Q. LA PRIMAUBE	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Nouvelle licenciée	Avertissement au club
02-juin-24	VALLON DOURDOU à Lunel	MEJANE Fém CINQUIEME SERIE	BEDOS Audrey	114893	S.Q. ESPEYRAC	Carton incomplet : manque moyenne d'un joueur ou joueuse débutant	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Nouvelle licenciée	Avertissement au club